

Référence du projet :

Dénomination du projet : EDF Prise d'eau

Bénéficiaire (s) : EDF

Lieu des opérations : **la prise d'eau d'Aguila, commune de Gèdre Gavarnie (65) , des travaux sur le siphon de Touyères commune de Gèdre Gavarnie (65) et des travaux d'entretien de la conduite forcée commune de Luz Saint Sauveur (65).**

Espèces protégées concernées : Calotriton des Pyrénées- Salamandre

AVIS : Favorable [X]

Favorable sous conditions []

Défavorable []

Trois Demandes de dérogation à la protection d'espèces protégées concernant un amphibien (*Calotriton asper* (Dugés, 1852) Calotriton des Pyrénées ou Euprocte) et à un degré moindre de *Salamandra salamandra* (Salamandre).

Le CSRPN apprécie d'être consulté volontairement sur ces dossiers.

Ces travaux répondent à plusieurs intérêts, au niveau « sécurité » (par la pose d'une vanne de chasse) (changement de tuyaux, sûreté des conduites), « économique » (contrôles des pertes d'eau) et « industriel » grâce à la pérennisation de production d'énergie renouvelable (hydroélectricité) participant aux engagements de l'État pour le développement d'énergie non fossile.

La nature des travaux n'est pas, en l'état des précautions envisagées, un obstacle à la réalisation de ce projet en ne provoquant pas un assèchement de la zone, et au vu de la faible probabilité de présence des 2 espèces concernées. D'autre part les prospections réalisées à la périphérie (proche et éloignée) concernant les espèces à enjeux (*Saxifraga cotyledon*, *Galemys pyrenaicus* et huit espèces d'oiseaux habituels de ces zones biogéographiques) montrent leurs absences dans les zones des trois types de travaux.

La séquence ERC est documentée dans le projet, l'évitement ne peut être envisagé, néanmoins un déplacement de la conduite en réduira son impact, ainsi que la période des travaux. Cette réduction sera couplée avec un aménagement des écoulements au-dessus du siphon qui permettra d'augmenter la surface d'habitat disponible (surface **potentielle?**). Aucune mesure de compensation n'est proposée, la réduction des impacts et une réhabilitation des écoulements devant permettre une mise à disposition plus importante d'habitats potentiels que la surface impactée par les travaux.

La prise en compte pour le Calotriton de son degré de vulnérabilité (Geniez et Cheylan, 2012), ont bien été prises en compte par les porteurs du projet. De fait deux zones de faibles superficies, (proche du siphon de Touyères et de la prise d'eau d'Aguila) avec présence potentielle de l'espèce, seront temporairement affectées, des mesures de travaux hors période de reproduction (après la mi-août) et si nécessaire des déplacements d'individus (adultes ou larvaires) sont envisagés, assurés par un écologue missionné, venant en appui au contrôleur travaux. De plus un respect des zones humides et du maintien de son habitat seront réalisés post-opération de maçonnerie.

Pour la salamandre, localisée plus en aval, (conduites forcées de Luz) des mesures analogues sont prévues, avec soutien d'un écologue missionné, avec la possibilité de déplacer des individus (matures ou larvaires).

Une attention toute particulière est portée à la zone de reproduction qui pourrait être sévèrement affecté par les travaux, la création d'une nouvelle zone plus « attractive » est envisagée, mais qui, en l'état de ce projet mériterait d'être plus clairement définie. Nous attirons l'attention sur ce fait et demandons au porteur de ce projet d'y remédier.

Pour l'écologue missionné, une attention particulière devra être portée à l'état sanitaire de ces amphibiens (causé par *Ranavirus*, *Dermocystidium*...) (Martinez et al. 2019) et en informer les services concernés notamment pour des déplacements d'individus.

En conclusion le CSRPN émet un avis favorable à ces trois demandes de dérogation, en tenant compte des remarques formulées et en soulignant que au vu du projet les impacts résiduels devraient être faibles et ne devraient pas nuire au maintien des populations de ces deux espèces dans leur aire de répartition. Pour l'avenir le CSRPN propose qu'une consultation en amont puisse être définie, avant finalisation des projets, permettant d'approfondir l'état des lieux, et anticiper les contraintes éventuelles.

Il attire néanmoins l'attention sur d'éventuels rémanents (anciennes conduites) qui pourraient devenir des pièges pour la faune.

Enfin au niveau du diagnostic le CSRPN attire l'attention sur le problème d'échantillonnage du Calotriton, l'expérience montrant que la recherche nocturne révèle souvent des effectifs supérieurs à la recherche diurne d'individus.

Enfin une grande attention devra être portée à la reprise des berges artificielles du gave d'Héas dont il faudra veiller à ne pas rendre son franchissement encore plus difficile. (en respectant et en « permettant de maintenir le très bon état écologique des eaux, de maintenir ou d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau d'un bassin versant ou d'assurer la protection des poissons migrateurs vivant alternativement en eau douce et en eau salée »).

Références complémentaires éventuelles :

Geniez P. & Cheylan M. 2012 - *Les amphibiens et les reptiles du Languedoc-Roussillon et régions limitrophes. Atlas biogéographique*. Biotope, Mèze / Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris. Coll. Inventaires et biodiversité. 448 p.

Martinez Sylvestre A. et al. 2019 - Les maladies émergentes détectées chez des amphibiens dans les provinces des Pyrénées et des régions pré-pyrénéennes. Conférence: Congrès de la Société Herpétologique de France At: Saint-Girons Volume: 47 (Ectopyr interrég.)

Présidence du CSRPN

[]

Présidence du GT ERC/DEP

[X]

Fait le : .30./05/2021....

Nom : Michel BERTRAND

Signature :

